

CONDITIONS ET TARIFS

Tarifs en vigueur au
1er octobre 2022

Sommaire

Sommaire.....	2
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS.....	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE.....	3
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE.....	3
RELEVES DE COMPTE.....	3
TENUE DE COMPTE.....	3
SERVICES EN AGENCE.....	3
BANQUE A DISTANCE.....	4
INTERNET.....	4
PAR CORRESPONDANCE.....	4
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT.....	4
CARTES.....	4
VIREMENT.....	4
PRELEVEMENTS/TIP.....	4
CHEQUES.....	4
ESPECES.....	4
OFFRES GROUPEES DE SERVICES.....	5
GPA (Gamme des moyens de paiement alternatifsau chèque).....	5
IRREGULARITE ET INCIDENTS.....	5
COMMISSION D'INTERVENTION.....	5
OPERATIONS PARTICULIERES.....	5
INCIDENTS DE PAIEMENT.....	5
DECOUVERTS ET CREDITS.....	5
CREDITS A LA CONSOMMATION.....	5
PRET SUR GAGES.....	5
MICROCREDIT.....	6
CREDITS IMMOBILIERS.....	6
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS.....	6
EPARGNE BANCAIRE.....	6
PLACEMENTS FINANCIERS.....	6
AUTRES SERVICES.....	7
VENTES AUX ENCHERES DU SERVICE DES PRETS SUR GAGES.....	7
VENTES AUX ENCHERES VOLONTAIRES.....	7
ESTIMATION D'OBJETS D'ART ET DE BIJOUX.....	7
LOCATION D'ESPACES.....	7
MONNAIE COMPLEMENTAIRE SOL VIOLETTE.....	7
POINT CONSEIL BUDGET.....	7
RESOUDRE UN LITIGE.....	7

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	<u>PRIX EN EUROS</u>
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'internet	Non proposé
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non proposé
Carte de paiement internationale à débit immédiat	Non concerné
Carte de paiement internationale à débit différé	Non concerné
Carte de paiement à autorisation systématique	Non concerné
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	Non concerné
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	Non concerné
Frais de prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	Non concerné
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	Non proposé

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

<u>OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE</u>	
Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Modification de dossier	Gratuit
<u>RELEVES DE COMPTE</u>	
- mensuel	Gratuit ¹
- annuel	Gratuit
Relevé de compte en ligne	Non disponible
<u>TENUE DE COMPTE</u>	
Frais de tenue de compte	Gratuit
Edition de duplicata	Gratuit
<u>SERVICES EN AGENCE</u>	
Retrait, dépôt sur le compte	Gratuit

¹ Si opération dans le mois.

BANQUE A DISTANCE

INTERNET

Ouverture de compte	Non disponible
Consultation de compte Epargne/Placement	Gratuit
Consultation de compte Prêt sur Gages	Gratuit
Païement des prolongations Prêt sur Gages	Gratuit

PAR CORRESPONDANCE

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Envoi de relevé de compte	Gratuit
Païement des prolongations de Prêt sur gages par carte bancaire et téléphone	Gratuit
Avis de bonis ≥ 15 euros	Frais d'affranchissement prélevés sur le boni ²

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES

	Pas de délivrance de carte bancaire
Païement par carte au guichet du Crédit Municipal	Gratuit

VIREMENT

Virement d'un compte externe vers un compte interne	Gratuit
Virement d'un compte interne vers un compte externe	Gratuit

PRELEVEMENTS/TIP

Non concerné

CHEQUES

Pas de délivrance de chéquier

ESPECES

Versement et retrait en espèces	Maximum 3 000€ ³ (op. de prêt sur gages) Maximum 1 000€ (autres opérations)
---------------------------------	---

² Cf. Art. D.514-21 du Décret n° 2008-1402 du 19 décembre 2008

³ Cf. Décret n° 2016-1985 du 31 décembre 2016 pris pour l'application de l'article L. 112-6 du Code Monétaire et Financier relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

GPA (Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque)

Non concerné

IRREGULARITES ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Non concerné

OPERATIONS PARTICULIERES

Frais par avis à Tiers Détenteur	102€
Frais par saisie-attribution	102€
Frais par oppositions administratives	102€ (Le montant des frais afférents à une opposition administrative est égal à 10% du montant dû au Trésor Public et plafonné à 102€)
Frais d'actes et contentieux (Crédits)	8% du Capital Restant Dû

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de rejet de prélèvements	Gratuit
--------------------------------	---------

DECOUVERTS ET CREDITS

CREDITS A LA CONSOMMATION

PRET SUR GAGES

Durée : 6 mois

TAUX D'INTERETS	Taux mensuel	Taux annuel	TAE*
Prêts inférieurs à 100 €	0,00%	0,00%	2,01%
Prêts de 101 € à 3 000 €	0,90 %	10,80 %	13.21%
Prêts de 3 001 € à 6 000 €	0,65 %	7,80 %	10,04%
Prêts supérieurs à 6 000 €	0,27 %	3,24 %	5,31%
*dont frais de garde et d'assurance semestriels	1 % du capital prêté		
Pénalité pour paiement tardif d'intérêts	3,00 % du capital prêté (après un délai de 8 mois)		
Frais d'opposition et de duplicata	15 € ⁴ par contrat		
Frais de correspondance	5 €		
Frais pour retrait de vente ⁵	Prêts supérieurs à 100€	15 € ⁶ par contrat	
Frais de préparation de vente	5% de l'adjudication en cas de boni		
Frais de garantie	Un droit de garantie de 10 € ⁷ par contrat est perçu dès lors qu'au moins un objet faisant partie dudit contrat a bénéficié de l'apposition d'un poinçon		

⁴ Non assujetti à la TVA – Art. 256 B du Code Général des Impôts

⁵ Concerne les gages retirés **15 jours** et moins avant la date de vente

⁶ Non assujetti à la TVA – Art. 256 B du Code Général des Impôts

⁷ Non assujetti à la TVA – Art. 256 B du Code Général des Impôts

Exemples :

- Montant du prêt : 100€

Contrat de 6 mois : intérêts simples : 0 € - frais de garde et d'assurance : 1 € -
Coût total : 1 €

- Montant du prêt : 1 000 €

Contrat de 6 mois : intérêts simples : 54 € - frais de garde et d'assurance: 10 €
- Coût total : 64.00 €

- Montant du prêt : 10 000 €

Contrat de 6 mois : intérêts simples : 162€ - frais de garde et d'assurance : 100 €
- Coût total : 262 €

MICROCREDIT**TAEG :**3 %⁸**Montant :**Minimum : 300€ Maximum : 5 000⁹**Durée :**

De 3 à 60 mois maximum

Frais de dossier :

Néant

CREDITS IMMOBILIERS

Non proposé

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS**EPARGNE BANCAIRE****Livret d'épargne solidaire¹⁰**

0.20% bruts/an

Livret de micro-épargne¹¹

5.60% bruts/an

PLACEMENT FINANCIERS**Compte A Terme solidaire (CAT) 12 ou 24 mois**

CAT 12 mois : 0.10% bruts/an

CAT 24 mois : 0.15% bruts/an

⁸ Pour certaines structures accompagnantes, le taux de 3% est ramené à 0% du fait de la prise en charge des intérêts par la structure.

⁹ Jusqu'à 8 000 € sur 84 mois dans certains cas particuliers laissés à l'appréciation du Crédit Municipal de Toulouse.

¹⁰ Encours maximum par client : 100 000 €.

¹¹ Livret réservé à des personnes en difficulté financière, bénéficiant d'un accompagnement social. Encours maximum par client : 3 000 €.

ASSURANCES

Non proposé.

AUTRES SERVICES

VENTES AUX ENCHERES DU SERVICE DES PRETS SUR GAGES

La vente se fait au comptant.

Frais acheteur	16.40% TTC en sus de l'adjudication à la charge de l'acquéreur
Frais vendeur (dont ventes volontaires)	Frais sur préparation de vente : 5% de l'adjudication (en cas de bonis)

ESTIMATION D'OBJETS D'ART ET DE BIJOUX

Estimation	Gratuit
-------------------	---------

LOCATION D'ESPACES

Frais de location	450€ HT/ jour
Frais forfaitaires	60€ HT / 2 jours
	10€ HT / jour supplémentaire

GARANTIE DES METAUX PRECIEUX

Frais d'apposition du poinçon sur les métaux précieux	10€ / HT ¹²
--	------------------------

MONNAIE COMPLEMENTAIRE SOL VIOLETTE

Adhésion	5€ - 15€ - 20€ (en fonction de la capacité de paiement)
Echange euros/sols	1€ = 1 sol
Frais d'échange sols/euros	5%
Frais de Fonte (sols de + de 3 mois)	2%

POINT CONSEIL BUDGET

Etude et conseils financiers	Gratuit
Aide au montage des dossiers de surendettement et rétablissement personnel	Gratuit
Aide au suivi des plans de surendettement	Gratuit

¹² Service réservé aux professionnels

RESOUDRE UN LITIGE

Le Crédit Municipal veille à apporter à ses clients la meilleure qualité de service et veille à ce que toutes les insatisfactions et tous les dysfonctionnements qui pourraient advenir, puissent trouver une solution rapide.

Si vous souhaitez poser une question, exprimer un problème ou une insatisfaction, votre chargé de clientèle est votre interlocuteur privilégié. Si aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée, vous pouvez vous exprimer auprès du service réclamations, qui vous répondra de manière adaptée :

- par courrier : Crédit Municipal de Toulouse, Service Réclamation, 29 rue des Lois BP 10603, 31006 TOULOUSE cedex.

Suite à ce courrier, si aucune réponse ne vous apporte satisfaction et sous réserve d'éligibilité de votre demande, vous pouvez saisir par écrit le Médiateur en exposant votre demande à l'adresse suivante : Médiateur de la consommation, Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun -33000 Bordeaux -www.mediateur-consommation-smp.fr.

La procédure est gratuite pour le client, la rémunération du médiateur étant à la charge du Crédit Municipal. Le client conserve en revanche la charge de ses propres frais, notamment de déplacement, de production et d'envoi de pièces justificatives.